

19 février 2007 – N° 38 – Edition commune

Sommaire

▪ Les infos du Parti

- > [Walvis Party - Gay friendly](#)
- > [Le 4 mars, c'est congrès !](#)

▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [Trois mesures importantes en faveur de l'énergie renouvelable et de la maîtrise de la consommation d'énergie](#)
- > [De la qualité pour l'hébergement des personnes âgées](#)
- > [Agrément et subventionnement des entreprises de travail adapté : des améliorations notables](#)

▪ Les infos du Parlement européen

- > [Rapport sur la modulation facultative des paiements directs de la politique agricole commune](#)
- > [Un socialiste belge élu nouveau porte parole du groupe PSE à l'agriculture et au développement rural !](#)

▪ Les infos de la Chambre des représentants

- > [Violence des jeunes : ni angélisme, ni diabolisation pour le PS](#)

▪ Les infos du Sénat

- > [La parole est donnée aux aînés](#)
- > [L'interdiction du financement des mines antipersonnel et des sous-munitions adoptée par la Commission FINECO de la Chambre](#)
- > [Catastrophe de Ghislenghien : quid de la réalisation d'un cadastre précis de nos sous-sols](#)
- > [Le Sénat craint les conséquences de la libéralisation de la poste](#)

▪ Les infos du Parlement de la Communauté française

- > [Travail de réflexion sur les Institutions publiques de protection de la jeunesse : les auditions se poursuivent](#)

▪ Les infos du Parlement de la Région wallonne

- > [L'impact de la libéralisation du marché de l'énergie sur les finances des pouvoirs locaux](#)
- > [Un Atlas de l'habitat transfrontalier comme outil d'analyse pour les](#)

- > [pouvoirs locaux](#)
 - > [Les conseils d'administration des Régies communales autonomes](#)
 - > [Des mesures concrètes pour diminuer la consommation d'électricité](#)
- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
 - > [Quels risques d'inondation du futur parking sous la place Flagey?](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

Les infos du Parti

> **Walvis Party - Gay friendly** (13.02.07)

Enfin une raison d'aimer le dimanche !
C'est la fête au Walvis le dimanche 25 février de 17h à 23h !
A partir de 17h00

DANSEZ-VOUS FRANCAIS ?

dj : Messieurs Pascualina and Röze
www.myspace.com/dansezvousfrancais

BITCHYBUTCH

dj : Michel-Ange and VJ : saoulmarin + Jellyfish
www.bitchybutch.be

Rendez-vous donc au WALVIS Café
209 rue Antoine Dansaert à 1000 Bruxelles

+ d'infos sur www.emma-online.com

[Retour au sommaire](#)

> **Le 4 mars, c'est congrès !** (16.02.07)

Invitation à la présentation de la liste de nos candidates et candidats au Sénat...
C'est le 4 mars prochain à 10 heures, au Manège, rue des Passages 1, à Mons, que les militants du PS adopteront la liste PS au Sénat.
Lors de ce rendez-vous, nous aurons l'occasion de découvrir celles et ceux qui porteront haut, tout au long de la campagne, les idéaux qui nous sont chers.
Militantes et militants, tous au poste !

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement wallon

> **Trois mesures importantes en faveur de l'énergie renouvelable et de la maîtrise de la consommation d'énergie** (15.02.07)

Ce jeudi, le Gouvernement wallon a adopté une série de mesures particulièrement importantes en faveur de l'énergie renouvelable et de la

maîtrise de notre consommation d'énergie. Ces mesures concernent la performance énergétique des bâtiments, la promotion de l'électricité verte et le programme d'action du Fonds Energie pour l'année 2007.

1. Tout d'abord, le Gouvernement wallon a adopté définitivement le projet de décret modifiant le CWATUP en vue de promouvoir la performance énergétique des bâtiments (PEB), transposant ainsi la directive européenne en cette matière.

Pour rappel, cette réglementation vise à imposer le respect d'exigences en matière de performance énergétique en cas de construction de logements neufs ou de rénovation importante pour des bâtiments de plus de 1000 m². Elle vise également à imposer un certificat de performance énergétique pour les bâtiments mis en vente ou en location ainsi que pour les bâtiments ouverts au public, à l'horizon de 2009.

La transposition de cette directive s'inscrit dans le cadre des actions visant à rencontrer les objectifs de Kyoto de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2. Le Gouvernement wallon a également adopté en première lecture un avant-projet de décret relatif à l'électricité verte destiné à modifier le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

D'une part, il s'agit d'adapter le décret afin d'améliorer la rentabilité économique des projets en électricité verte, notamment par l'allongement de la durée d'octroi de certificats verts, et la majoration de l'octroi de certificats verts pour des cogénérations à partir de biomasse – hors bois – ayant recours à des technologies particulièrement innovantes.

D'autre part, il est apparu nécessaire d'adapter certaines dispositions du décret du 12 avril 2001 qui pourraient être la source d'une déstabilisation du mécanisme des certificats verts ou qui le détournent de son objectif premier : développer les énergies renouvelables.

3. Le Gouvernement a adopté, enfin, le nouveau programme d'action du Fonds énergie pour l'année 2007. Pour rappel, ce programme vise principalement à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie notamment par l'octroi de primes. Le programme 2007 adapte les budgets pour faire face au succès croissant des primes en matière d'économie d'énergie. Ainsi, le budget passera de 23.120.923 € en 2006 à 35.120.000 € en 2007.



Contacts : Christopher Barzal, Attaché de Presse d'Elio Di Rupo,
0474/779.870

[Retour au sommaire](#)

> De la qualité pour l'hébergement des personnes âgées (15.02.07)

Christiane Vienne, ministre de l'action sociale en région wallonne vient de faire adopter par le Gouvernement wallon un plan d'action visant à améliorer fortement la qualité de l'hébergement des personnes âgées.

Plusieurs dispositions réglementaires, fixent déjà des normes qualitatives. La Région wallonne se doit, dès lors, de veiller à leur bonne application et d'en évaluer la mise en œuvre sur base d'un outil ne laissant pas de place à la subjectivité.

Afin d'améliorer l'action de la Région dans ce domaine et d'assurer ainsi une meilleure transparence vis-à-vis des citoyens et des établissements, le Gouvernement wallon a examiné ce jour en première lecture les principes d'un plan d'actions qui vise:

- l'élaboration d'un référentiel qualité ;
- la réforme des services de l'inspection ;
- la formation continuée des inspecteurs ;
- la définition d'un profil de qualification et/ou de l'expérience professionnelle des inspecteurs.

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, la première étape à réaliser est l'élaboration du référentiel qualité dont l'objectif sera d'intégrer l'ensemble des éléments qui touchent à la qualité de vie des personnes âgées, des familles et des travailleurs au sein de ces établissements :

- l'administration des soins,
- les activités socioculturelles,
- l'encadrement des personnes désorientées,
- l'alimentation,
- l'intégration de la maison de repos à la vie de la cité, etc.



Documents disponibles sur : <http://vienne.wallonie.be/site/>
Contacts : Delphine Jarosinski -Attachée de presse de Christiane Vienne - 0476/504.302

[Retour au sommaire](#)

> Agrément et subventionnement des entreprises de travail adapté : des améliorations notables (15.02.07)

Afin de développer l'emploi pour les personnes handicapées et la création d'activités dans les entreprises de travail adapté, Christiane Vienne a présenté au gouvernement wallon un projet d'arrêté relatif aux conditions auxquelles les entreprises de travail adapté sont agréées et subventionnées.

Pour rappel, la Wallonie compte actuellement 58 Entreprises de Travail Adapté issues des anciens « ateliers protégés », qui ont vu le jour dès les années 60 pour assurer le reclassement (sic) de jeunes handicapés. Elles ont aujourd'hui pour vocation l'intégration de quelque 6 000 personnes handicapées sur le marché du travail. En termes économiques, elles constituent des unités de production de biens et de services à part entière dans des secteurs très variés (bâtiment, emballage, horticulture, imprimerie, textile,...).

Dès cette année, 400 emplois supplémentaires seront subsidiés, dont 200 à charge du budget de l'AWIPH qui bénéficiera à cet effet d'une dotation complémentaire de 2.200.000 €, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale. Parmi les 400 emplois, 100 concernent des travailleurs dont la perte de

rendement est égale ou supérieure à 70 %. Ceci afin de favoriser l'embauche de travailleurs « plus lourdement handicapés ».

Diverses mesures sont également prévues dans ce projet d'arrêté, comme l'harmonisation barémique complète du personnel des ETA, l'augmentation du pourcentage de travailleurs valides occupés dans les ETA, l'indexation du Fonds de Sécurité d'Existence des Entreprises de Travail Adapté réservé au financement des primes syndicales et des prépensions octroyées aux travailleurs, ou les conditions d'accès à la profession de directeur d'entreprise de travail adapté. Tout directeur d'ETA engagé après la date du 1er janvier 2007, devra être titulaire d'un diplôme universitaire ou de niveau supérieur non universitaire.



Documents disponibles sur : <http://vienne.wallonie.be/site/>
Contacts : Delphine Jarosinski -Attachée de presse de Christiane Vienne - 0476/504.302

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement européen

> Rapport sur la modulation facultative des paiements directs de la politique agricole commune (16.02.07)

Outre le fait d'être devenu le porte-parole du groupe PSE au sein de la Commission de l'agriculture, Marc Tarabella s'est également exprimé sur le rapport de Monsieur Goepel sur la modulation facultative des paiements directs de la politique agricole commune.

En novembre dernier, le Parlement avait déjà rejeté la proposition du Conseil sur ce sujet à 559 voix contre, 64 pour et 16 abstentions.

Marc Tarabella regrette donc qu'après cet écrasant rejet la Commission n'ait pas opté pour l'abandon du texte.

Il peut comprendre et partager la nécessité de mieux financer le second pilier destiné au développement rural mais ne peut accepter que cela se fasse aussi brutalement au détriment du premier pilier, et en tout cas pas de manière facultative car les effets d'une telle mesure seraient, sans nul doute, dévastateurs.

En effet, approuver la proposition de la Commission reviendrait à mettre en danger la subsistance de nombreuses exploitations et à introduire des distorsions de concurrence. De plus, elle pourrait conduire à l'abandon ou à la renationalisation de la PAC. Enfin, elle ne respecte pas les objectifs de la Communauté dans l'espace rural. Ces raisons, qui ont donné lieu au rejet de la proposition de la Commission en novembre dernier, sont toujours présentes.

Fort de ces considérations amplement détaillées par le rapport de M. Goepel, Marc Tarabella a donc totalement soutenu la position de ce dernier.

Sur base du rapport de Monsieur Goepel, les députés ont finalement rejeté par

584 voix pour, 89 contre et 19 abstentions, la proposition de la Commission.

[Retour au sommaire](#)

> Un socialiste belge élu nouveau porte parole du groupe PSE à l'agriculture et au développement rural ! (14.02.07)

Marc Tarabella, député PS belge, a été désigné pour être le porte-parole (coordinateur) du groupe socialiste de la Commission agriculture et développement rural du Parlement européen. Il succède ainsi à Katerina Batzeli (Grèce) dont il a tenu à souligner la grande implication durant la première partie de la législature.

Marc Tarabella s'est déclaré « honoré et ému de la marque de confiance de ses collègues qui l'ont choisi pour cette mission d'importance jusqu'au terme de la législature en juin 2009 ».

Le travail du coordinateur consiste à gérer la répartition des tâches, des rapports entre les collègues du groupe et à trouver un terrain d'entente entre les députés de même qu'à négocier avec les autres groupes politiques l'attribution de différents dossiers.

Une des tâches les plus importantes, à ce moment-clef, est de préparer la révision de la PAC qui sera en chantier dès 2008.

[Retour au sommaire](#)

Les infos de la Chambre des représentants

> Violence des jeunes : ni angélisme, ni diabolisation pour le PS (13.02.07)

Le groupe PS de la Chambre a lu avec beaucoup d'intérêt les déclarations du MR dans la presse sur la « tolérance zéro » à l'égard des jeunes délinquants. Thierry Giet a tenu à rappeler la position du PS sur le sujet. Il est en effet primordial d'agir et de sanctionner très rapidement les faits commis par un jeune délinquant.

Il n'a jamais été question d'autre chose pour le Parti socialiste. Sanctionner très rapidement, c'est aussi prévenir des faits plus graves et prévenir aussi l'entourage du jeune de l'existence d'un problème !

Mais dans le contexte émotionnel que l'on connaît actuellement, il est beaucoup trop facile et dangereux de surfer sur la vague sécuritaire. Il est évidemment plus facile de simplement sanctionner sans tenter de comprendre, d'accompagner et de (ré) éduquer. Un jeune demande à être éduqué, (ré)orienté et, en cas de besoin, sanctionné.

La sanction doit venir en dernier recours ou en cas de faits très graves. Et il n'est pas question d'angélisme ou de laxisme. Il est question d'efficacité, sur le long terme pour le jeune, pour la victime, pour les parents et pour la société dans son ensemble.

Le Gouvernement a déjà adopté la loi sur la protection de la jeunesse : médiation entre la victime et le jeune, surveillance par des éducateurs spécialisés, travaux d'intérêt général et privation de liberté sont autant de mesures mises en place depuis quelques mois.

Il importe de favoriser la réinsertion du jeune, la prise en charge du jeune dans son milieu, afin d'éviter le décrochage social et la plongée dans la délinquance.

L'électrochoc ne viendra pas de la stigmatisation des parents ou de la menace de sanctions disproportionnées.

Entre l'angélisme de certains face à la violence et la diabolisation des jeunes à laquelle participe le MR, il est aujourd'hui nécessaire de rester ferme dans la condamnation d'actes inacceptables mais aussi de maintenir l'exigence tant de sanctions justes, adaptées et aussi efficaces que possible, que d'un projet éducatif pour les jeunes délinquants.



Contacts : Carl-Eric Alexis, attaché de presse du groupe PS à la Chambre des Représentants, calexis@pslachambre.be

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Sénat

> La parole est donnée aux aînés (15.02.07)

La proposition de loi visant à instituer un Conseil consultatif fédéral pour le secteur des seniors a été adoptée en séance plénière de la Chambre. Les sénateurs socialistes Olga Zrihen et Philippe Mahoux avaient déposés cette proposition à la suite des Etats généraux des aînés du PS.

Depuis 1994, un Comité consultatif pour le secteur des pensions a été mis en place par arrêté royal. Si les questions liées aux pensions restent éminemment importantes, le rôle qui revient à nos aînés dans notre société ne doit pas se limiter à ce seul secteur. Aujourd'hui, nos aînés ont envie d'autonomie, de bouger, de poursuivre des activités, de s'impliquer dans la vie politique, sociale, culturelle qui s'organise autour d'eux. Or l'âge ne peut être un argument de discrimination. En 2004, la Belgique comptait 1.700.000 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 16% de la population. C'est pourquoi à travers la création d'un Comité consultatif fédéral pour le secteur des seniors, les sénateurs Zrihen et Mahoux entendent donner la parole à nos aînés dans tous les domaines qui les touchent particulièrement.

La proposition de Mme Zrihen et M. Mahoux entend rencontrer toutes les préoccupations de nos seniors relevant de la compétence des Ministres fédéraux. Le texte des deux sénateurs socialistes instaure notamment des sections en matière de mobilité, d'intégration sociale et d'égalité des chances. Ce faisant, c'est presque l'ensemble du gouvernement fédéral qui serait à l'écoute des seniors, démontrant que la question de l'augmentation de l'espérance de vie de la population et ses conséquences sont concrètement

abordées dans le sens « d'une société seniors admis ».



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be
Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du groupe PS au Sénat, vernaux@ps.polgroups.senate.be , 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **L'interdiction du financement des mines antipersonnel et des sous-munitions adoptée par la Commission FINECO de la Chambre (14.02.07)**

La proposition de loi de Philippe Mahoux, Président du Groupe socialiste du Sénat, visant à interdire le financement de la fabrication, l'utilisation ou la détention de sous-munitions vient d'être adoptée par la Commission FINECO de la Chambre.

En vertu de ce texte, toute institution qui finance directement ou indirectement une entreprise dont l'activité, ne fût-ce qu'accessoire, consiste à fabriquer, utiliser ou détenir des sous-munitions, sera pénalement responsable. La proposition assimile ces délits à du blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, cette proposition prévoit la création d'une liste noire reprenant les entreprises qui exercent une activité liée aux mines antipersonnel et/ou aux sous-munitions mais également les entreprises qui seraient actionnaires à plus de 50% des entreprises susmentionnées.

A l'instar de sa proposition contre le financement des mines antipersonnel (adoptée le 16 juin 2005 au Sénat et actuellement à l'examen à la Chambre), le Sénateur socialiste entend au travers de cette initiative parlementaire parachever la mise hors la loi des sous-munitions et ériger une nouvelle fois la Belgique en précurseur dans la lutte contre ces armes des lâches.

Pour rappel, Philippe Mahoux est également l'origine de la loi visant interdire les sous-munitions (adoptée le 30 mars 2006). Plus concrètement, le projet vise à interdire la fabrication, le stockage, l'utilisation et le commerce de ces armes de lâches, qui mutilent ou tuent des civils comme les mines antipersonnel.

La présente proposition complète donc la loi « Mahoux » sur l'interdiction des « sous-munitions » en y intégrant un volet financier.

Les « cluster bombs » ou sous-munitions comme on les appelle également, se présentent sous forme d'un conteneur qui largué par avion ou tiré par l'artillerie, s'ouvre et disperse des dizaines, centaines ou milliers de petites bombes.

Selon Human Rights Watch, l'armée US a largué plus de 2 millions d'armes à sous-munitions sur le sol irakien en 2003. Ces petites bombes font d'énormes dégâts car en moyenne, entre 5 et 30% de ces petites bombes (soit entre 100.000 et 600.000 dans le cas de l'Irak) n'explosent pas lorsqu'elles touchent le sol. A l'instar des mines antipersonnel, ces bombes restent actives pendant des années et peuvent ainsi provoquer des drames humains effroyables, les civils étant en outre les premières victimes.

Utilisées depuis des décennies, elles voient aujourd'hui leur emploi se généraliser sur plusieurs terrains d'actions, comme en Afghanistan et en Irak.

Plus récemment, un mois après la cessation des hostilités entre Israël et le Hezbollah, le quotidien israélien libéral Haaretz constatait que Tsahal a répandu au Liban au moins 1,2 million de sous-munitions.

Etant donné que ces armes font un nombre considérable de victimes civiles, ce qui est tout à fait contraire aux règles du droit international, il est urgent de légiférer.



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du groupe PS au Sénat, vernaux@ps.polgroups.senate.be , 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Catastrophe de Ghislenghien : quid de la réalisation d'un cadastre précis de nos sous-sols** (15.02.2007)

Le Sénateur Franco Seminara a interpellé le Ministre de l'Energie sur la réalisation d'un cadastre précis du sous-sol de notre pays suite à la catastrophe de Ghislenghien. « Selon mes informations, des travaux auraient été entamés afin de réaliser une cartographie précise et détaillée des sous-sols et ce, par le Système d'information géographique GIS. Disposez-vous, monsieur le ministre, de données quant à l'état d'avancement de cette étude », demande le sénateur socialiste.

Et le Ministre de répondre qu'après la catastrophe de Ghislenghien, les pouvoirs tant régionaux que fédéraux ont pris des initiatives pour que de telles situations ne se reproduisent plus. L'autorité fédérale a créé un Centre d'information câbles et conduites ou CICC/KLIM. Il s'agit d'une application internet qui fait office de guichet central pour toute personne souhaitant effectuer des travaux à proximité de conduites d'électricité ou de gaz.

Cette application internet permet à un entrepreneur voulant, par exemple, effectuer des travaux de terrassement de respecter son obligation d'information et de localisation.

« À l'échelon régional aussi, des mesures similaires ont été prises. Dans votre question, monsieur Seminara, vous faites référence à un autre instrument, à savoir la base de données de référence à grande échelle. Il s'agit toutefois d'une initiative du gouvernement flamand destinée à constituer une banque de données centrale reprenant toutes les conduites souterraines d'utilité publique. Ce projet requiert le développement préalable d'un fichier de référence à grande échelle, c'est-à-dire une carte numérique de base. Citons à cet égard le décret du 16 avril 2004 relatif au Grootchalig Referentie Bestand, la base de données de référence à grande échelle », a conclu le Ministre.



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be

Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du groupe PS au Sénat, vernaux@ps.polgroups.senate.be , 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Le Sénat craint les conséquences de la libéralisation de la poste** (15.02.2007)

Amina Derbaki Sbaï a interpellé cette semaine le Ministre de l'Emploi sur les allocations d'attente pour les jeunes au chômage. Selon les dernières recommandations de l'OCDE qui s'est penchée sur l'emploi et le chômage des jeunes Belges, on peut y lire notamment que l'OCDE préconise notamment de supprimer à terme l'allocation d'attente que perçoit le jeune, sur la base de ses études, après neuf mois d'attente.

« Pour ma part, je continue à penser que cette idée ferait inmanquablement glisser la situation des chômeurs de l'assurance à l'assistance. Sans compter que la charge financière se déplacerait alors du fédéral vers les communes. Nous y sommes opposés », explique la Sénatrice.

En réponse, Peter Vanvelthoven a tenu à préciser que sa position est très claire en la matière. Les jeunes qui viennent de terminer leurs études et arrivent sur le marché du travail ont droit à un soutien approprié lors de leur recherche d'un emploi.

Si après un stage de d'attente durant lequel ils ont activement recherché un emploi, ils restent involontairement au chômage, ils ont droit à une allocation en attendant de trouver un emploi. Cela leur permet d'envisager de voler de leurs propres ailes. On évite ainsi de voir surgir des problèmes de société tels que ceux qui ont émaillé les pays voisins. Ce droit n'est ni inconditionnel ni illimité dans le temps étant donné que les allocations d'attente sont supprimées dès qu'ils refusent un emploi ou un accompagnement appropriés.

« Les chiffres dont s'est servie l'OCDE présentent la situation d'avant 2006. Dans le rapport, on peut en effet lire qu'une série de bonnes mesures ont déjà été prises et qu'il est souhaitable de les évaluer. Depuis le mois de mai 2006, le chômage des jeunes de moins de 25 ans est en constante diminution par rapport au même mois en 2005. Cette baisse se remarque dans toutes les régions du pays », a conclu le Ministre.



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be
Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse du groupe PS au Sénat, yernaux@ps.polgroups.senate.be , 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Communauté française

> Travail de réflexion sur les Institutions publiques de protection de la jeunesse : les auditions se poursuivent (06.02.07)

Après avoir entendu les membres de la direction générale de l'aide à la jeunesse et les directeurs des IPPJ, qui ont exposé la philosophie et les différents projets éducatifs fin 2006, la commission de la santé, des matières sociales et de l'aide à la jeunesse poursuit ses auditions (magistrats de la jeunesse et éducateurs) dans le cadre du travail de réflexion sur les IPPJ.

Les magistrats ont souligné que la plupart des jeunes délinquants ont, le plus souvent, d'abord été des jeunes en danger. Ils ont rappelé la priorité donnée à l'optique protectionnelle, aux projets pédagogiques et éducatifs. Ils ont évoqué les difficultés rencontrées pour placer un jeune en IPPJ. A cet égard, ils

souhaitent une augmentation des places en IPPJ à régime ouvert, une réforme de la CIOC et du système actuel des listes d'attente. Les prises en charge "post-IPPJ" par les services privés font également défaut. Enfin, les magistrats ont réitéré leur confiance aux équipes des IPPJ, dont ils apprécient le travail à sa juste valeur.

Les éducateurs ont eux aussi témoigné des difficultés rencontrées (gestion du burn-out, jeunes relevant de la psychiatrie, MENA) mais aussi de la motivation des équipes. Ils ont fait part du sentiment d'indignation et de non-reconnaissance de leur travail qu'ils ont ressenti suite à "l'affaire Mariusz" en août dernier.

Ces témoignages apportent de nombreux éléments au débat et permettent de mieux situer la problématique. Des auditions nécessaires et utiles pour la Commission, qui finalisera son travail dans un rapport. Voyez par ailleurs l'excellent résumé réalisé par le député Jacques GENNEN sur son site www.jacquesgennen.be



Documents disponibles sur : www.pcf.be
Contacts : Jacques GENNEN, Député au Parlement de la
Communauté française

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Région wallonne

> **L'impact de la libéralisation du marché de l'énergie sur les finances des pouvoirs locaux (13.02.07)**

Le Député Pierre Wacquier a interpellé le Ministre de l'Énergie sur les conséquences, sur le budget des communes, de la libéralisation du marché de l'électricité.

Concrètement, pour les Communes, elle implique :

- La fin de la vente d'énergie par les intercommunales, et donc l'application de la législation sur les marchés publics ;
- La fin de l'intervention du partenaire privé dans les avantages accordés par l'intercommunale à ses associés.

Dans ce contexte, plusieurs alternatives sont possibles dans le but de faire des économies :

- agir sur le coût et donc, adhérer à une centrale d'achat d'énergie ;
- agir sur la consommation et optimiser la gestion de l'éclairage public.

Pierre Wacquier a donc interrogé sur l'opportunité d'envisager une fusion des gestionnaires de réseau de distribution, afin d'homogénéiser les tarifs dans l'optique d'aboutir à un tarif unique, bon marché, toutes régions confondues. Le Ministre a répondu que des engagements ont été pris par le précédent Gouvernement qui le lient pour 20 ans.

Le Député a également souhaité savoir si le Ministre compte mener une politique volontariste et incitative pour que, à terme, l'éclairage public et les bâtiments communaux deviennent énergiquement et territorialement indépendants. Le Ministre a répondu que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas et que, pour la première fois, la Région wallonne connaît une diminution de 2,8 % en termes de consommation totale d'énergie.

Aujourd'hui, dans 11 zones sur 13, la tarification peut se révéler plus intéressante selon le choix du fournisseur d'électricité. Par contre, en ce qui concerne le gaz, les tarifs ont baissé partout. Mais il est vrai que le petit consommateur isolé, qui a un faible pouvoir de négociation sur les prix, ne verra pas de grands changements.

Le Gouvernement wallon a décidé de saisir le Comité de concertation pour revoir la mesure du Gouvernement fédéral qui ajoute une TVA de 21 % à une taxe déjà existante.



Documents disponibles sur : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/CRAC/cra13.pdf

Contacts : Pierre Wacquier, Député wallon, ou Sylvie Daubresse, Collaboratrice, sdaubresse@ps-pw.be, 081/259.568

[Retour au sommaire](#)

> **Un Atlas de l'habitat transfrontalier comme outil d'analyse pour les pouvoirs locaux** (13.02.07)

Picardie wallonne, Sud de la Province du Luxembourg, Communauté germanophone et Brabant wallon. Chacune de ces régions transfrontalières connaît une pression foncière liée aux flux de populations des régions qui leur sont limitrophes (France, Luxembourg, Allemagne, Hollande, Flandre).

C'est la raison pour laquelle le député-bourgmestre d'Etampuis, Daniel Senesael, a souhaité faire le point, en Commission de l'Aménagement du territoire et du Logement, en interpellant le Ministre André Antoine avec deux demandes précises :

- A usage local : établir un Atlas de l'habitat transfrontalier. Il serait un outil déterminant pour les communes wallonnes frontalières dans leurs politiques du logement et de l'aménagement du territoire
- A usage régional : actualiser le Schéma de Développement de l'Espace Régional (le SDER, qui fixe les lignes directrices pour le développement territorial de la Wallonie) en y intégrant davantage la spécificité transfrontalière

Le Ministre a répondu positivement en précisant que l'Administration se penche actuellement sur la rédaction d'un Atlas spécifique à la problématique de l'habitat transfrontalier. En ce qui concerne le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), une évaluation est en cours, a indiqué le Ministre, au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial (la CPDT). Ses conclusions seront connues très prochainement.



Documents disponibles sur : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/CRAC/crac62.pdf

Contacts : Daniel Senesael, Député wallon, ou Michel Meuter, Collaborateur, mmeuter@ps-pw.be, 081/259.579

[Retour au sommaire](#)

> Les conseils d'administration des Régies communales autonomes (14.02.2007)

La modification votée ce 14 février vise à transposer pour la désignation des représentants du Conseil communal la disposition applicable aux intercommunales, à savoir la désignation à la proportionnelle, à l'exclusion des partis non démocratiques.

La proposition vise aussi à respecter le prescrit de l'article 11 bis de la Constitution, à savoir la mixité des organes de gestion.

En outre, afin de garantir une certaine transparence, un poste d'observateur a été créé. Dans les cas où aucun groupe politique de l'opposition ne serait représenté au sein du Conseil d'administration d'une régie communale autonome, l'ensemble de ses groupes aura la possibilité de désigner un observateur au conseil d'administration. Cette personne pourra dès lors bénéficier de tous les droits, à l'exception du droit de vote, et de tous les devoirs des administrateurs.



Documents disponibles sur : http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/PARCHEMIN/511.pdf

Contacts : Guy Milcamps, Député wallon, gmilcamps@ciney.be, 081/259.556 ou Jean-Yves Darcis, Collaborateur, jydarcis@ps-pw.be, 081/259.530

[Retour au sommaire](#)

> Des mesures concrètes pour diminuer la consommation d'électricité (14.02.07)

Lutte contre le réchauffement climatique et économies d'énergie, deux thèmes qui font plus que jamais l'actualité. Des combats à mener, aussi et surtout. C'est pourquoi le Groupe PS du Parlement wallon dépose, cette semaine, deux textes : d'une part un projet de décret visant à lutter contre les pollutions lumineuses et à favoriser les économies d'énergie, et d'autre part une proposition de résolution demandant au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour réduire les éclairages des routes.

Le Groupe PS s'attache à aider le Gouvernement à définir une stratégie globale de développement économique durable pour la Région wallonne. C'est dans cet esprit que, au début du mois de février déjà, il a déposé une proposition de décret visant à imposer une certification EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) à l'ensemble des pouvoirs publics wallons.

Toutefois, comme le Chef de Groupe, Maurice Bayenet, l'a rappelé lors du débat sur l'état de la Wallonie, il est hors de question que le Développement Durable soit le centre d'une nouvelle question sociale. Pas plus qu'ailleurs, en matière de milieu de vie, le monde politique n'a le droit d'apporter des réponses à plusieurs vitesses. Or, en matière d'environnement comme en économie, le risque est grand de faire des plus démunis des victimes des mesures. Certains « nouveaux écologistes » veulent, par exemple, lier le revenu cadastral des habitations à leur performance énergétique. Idée louable, certes, mais ils ne se rendent pas compte que tout le monde n'a pas les moyens d'isoler son habitation avec les

techniques les plus à la pointe !

Non. Pour le PS, l'environnement n'est pas une fin en soi ; la préservation de l'environnement doit être liée à un bien être social.

Force de proposition, le Groupe PS du Parlement wallon choisit résolument d'émettre des idées transposables directement dans la vie des Wallonnes et des Wallons avec des effets immédiats. Pas de grandes paroles mais des actes concrets, des politiques qu'on peut mettre en place rapidement avec des effets immédiats et surtout sans « casse sociale ».

Téléchargez le document complet (avec toutes les propositions) en surfant sur www.ps.be

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

> **Quels risques d'inondation du futur parking sous la place Flagey?** (13.02.07)

Depuis plus de quatre ans, la place Flagey située à Ixelles est en chantier. Deux explications à cela: la construction par la Région bruxelloise d'un bassin d'orage et celle d'un vide technique destiné à aménager un parking souterrain. Début 2006, la commune d'Ixelles apprend que ce parking servirait, lors de gros orages, de «trop plein» au bassin d'orage. Ce qui entraînerait des risques non seulement pour les véhicules mais également pour les usagers du lieu. Willy Decourty, bourgmestre d'Ixelles et député régional, a interpellé ce mardi la Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement sur les raisons d'un tel délai entre le début du projet et l'annonce des dangers futurs qu'il occasionnerait. De plus, la commune n'a reçu aucune information sur les solutions techniques du bureau d'étude chargé du projet pour évacuer les eaux excédentaires du bassin d'orage. Il a également rappelé que la Région et la commune ont pourtant mené des discussions pour trouver une issue à ce problème. Enfin, Willy Decourty a prévenu la Ministre que la commune d'Ixelles introduira un recours devant le collège d'urbanisme si la Région n'apporte aucune solution pour assurer la viabilité du parking souterrain.



Contacts : Willy DECOURTY, wdecourty@parlbru.irisnet.be,
02/515.61.20

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).